

*La non conformité de la demande d'examens peut entrainer la non réalisation des analyses (GBEA 1999)*

## Centre Prélèvement : Ville d'ARCACHON

Téléphone 05 57 52 98 98

Préleveur (nom, qualité) : ..... Dr Veaux

**Date de prélèvement** : .....

**Heure de prélèvement** : .....

## PATIENT :

Nom d'usage : .....

Nom de famille (de naissance) : .....

Prénom : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

N° de Sécurité Sociale :

.....

## Adresse:

Rue, complément : .....

Ville : ..... CP : .....

Mail : .....@.....

Tel portable \_ \_ . \_ \_ . \_ \_ . \_ \_ . \_ \_

Indispensables à l'envoi des résultats  
patient et au suivi épidémiologique

A compléter

## Dépistage Covid-19 sur écouvillonnage Nasopharyngé


### Renseignements cliniques obligatoires

#### Date d'apparition des 1<sup>er</sup> symptômes

- Sans Symptômes  
 Récent (< 5 jours)  
 Intermédiaire (entre 5 et 14 jours)  
 Ancien (> 14 jours)  
 Inconnu


#### Consentement du patient – portail résultats

- Consentant  
 Non  
consentant

Cf. notice d'information  
à destination des patients 

*Écouvillon avec tampon de lyse*

VCOV2E Dépistage Covid-19

Stockage et acheminement à +5 °C  (stable 48h max)

La prévention d'une recrudescence de l'épidémie en phase de déconfinement impose, pour des motifs d'intérêt public, la mise en œuvre d'un système d'information national de suivi du dépistage Covid-19 (SI-DEP).

Ce système, placé sous la responsabilité de la direction générale de la santé du ministère chargé de la santé, a pour finalité de centraliser les données des personnes ayant fait l'objet d'un examen de dépistage du Covid-19 en vue de permettre :

1. La transmission des résultats d'analyse biologique au patient, au médecin traitant et/ou au médecin prescripteur que vous avez identifié, dans le cadre de votre prise en charge ;
2. La transmission aux organismes en charge de la réalisation d'enquêtes sanitaires destinées à identifier les personnes qui ont été en contact avec un patient dont l'examen s'est révélé positif, à assurer leur suivi, pour limiter la propagation du virus et rompre ainsi les chaînes de contamination (Agences Régionales de Santé, organismes d'Assurance Maladie, Santé Publique France) ;
3. La mise à disposition de données pseudonymisées (non identifiantes) utiles à la surveillance épidémiologique et à la production de statistiques anonymes (Santé Publique France, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère chargé de la santé) ;
4. La transmission de données pseudonymisées à la plateforme des données de santé (Health data Hub) à des fins de recherche dans le domaine de la santé.

Les catégories de données enregistrées dans SI-DEP sont les suivantes : données d'identification, coordonnées (dont le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques) et situation, coordonnées des médecins responsables, caractéristiques techniques du prélèvement et informations sur le résultat de l'examen. Les données sont conservées dans le traitement pendant une durée maximale d'un an.

Vous ne pouvez pas vous opposer aux trois premiers traitements de données dans SI-DEP, en raison des forts enjeux de santé publique. En revanche, vous pouvez vous opposer à la mise à disposition de vos données dans la plateforme des données de santé à des fins de recherches dans le domaine de la santé.

Pour obtenir l'ensemble des informations sur ce dispositif, nous vous invitons à consulter le site du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse [sidep-rpgd@sante.gouv.fr](mailto:sidep-rpgd@sante.gouv.fr). »

---

# CHU de BORDEAUX